

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2018
Publication : 23/11/2018

affiche Po 6.11 2018

Pour la Présidente du Conseil Départemental et par
délégation Le Directeur des Finances



[Signature]
Carmen GIUDILLI

Conseil départemental Haut-Rhin

Direction des Finances

ARRETE N° 2018-00015- DIF.
PORTANT FIXATION DES DUREES
D'AMORTISSEMENTS

La Présidente du Conseil départemental

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article D 3321-1 ;
- VU la circulaire INTB0200059C du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Ministère de l'Intérieur du 26 février 2002 ;
- VU l'instruction codificatrice n° 03-063-M52 du Ministère des Finances (Direction Comptabilité Publique) du 4 décembre 2003, telle que mise à jour par les instructions codificatrices des 14 février 2005, 27 avril 2006 et 15 mars 2007 ;
- VU la délibération du Conseil Général n° 2003/II-103 du 20 juin 2003 ;
- VU la délibération du Conseil Général n° 2003/IV-107 du 17 octobre 2003 ;
- VU la délibération du Conseil Général n° 2004/II-104 du 18 juin 2004 ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-1-4 du 10 décembre 2009 ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-3-1-7 du 23 juin 2011 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n° 2016-00007-DIF du 9 février 2016 est abrogé.

ARTICLE 2 :

A l'intérieur des fourchettes de durées d'amortissement votées par l'Assemblée départementale par grande famille de biens, les durées détaillées par catégories comptables de biens sont celles fixées dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté s'applique sur les amortissements des biens acquis à partir de l'année 2018 et qui doivent être amortis à partir du 1^{er} janvier 2019

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur des Finances sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à Colmar le,

06 OCT. 2018

La Présidente

[Signature]

Brigitte KLINKERT

COMPTE 238

**AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Ce compte enregistre les acomptes versés pour l'acquisition de biens corporels à un mandataire de la Collectivité, jusqu'à justification de leur utilisation.
Une fois les justificatifs d'utilisation réunis, les sommes sont virées au compte 231, subdivision concernée, jusqu'à la mise en service du bien.

<i>NOMENCLATURE</i>		<i>CATEGORIE</i>
261	Avances et acomptes versés sur commande	01AVANCES

COMPTE 26

PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

<i>NOMENCLATURE</i>	<i>CATEGORIE</i>
261 TITRES DE PARTICIPATION (matérialisés par des titres)	01TITREPAR
266 AUTRES FORMES DE PARTICIPATION (non matérialisées par des titres)	01TITREAUT
269 VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES DE PARTICIPATION NON LIBERES	01VERSLIBE

Constituent des participations, les droits dans le capital d'organismes privés (S.E.M.), matérialisés ou non par des titres.

COMPTE 27

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

NOMENCLATURE	CATEGORIE
271 TITRES IMMOBILISES (droits de créance)	01TITRIMMO
272 TITRES IMMOBILISES (droits de propriété)	/
274 PRETS	
2741 PRETS AUX COLLECTIVITES ET GROUPEMENTS	01PRETCOLL
2743 PRETS AU PERSONNEL	01PRETPERS
2744 PRETS D'HONNEUR	01PRETHONN
2748 AUTRES PRETS	01AUTRPRET
275 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	01DEPCAUTI
276 AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	
2761 CREANCES POUR AVANCES EN GARANTIES D'EMPRUNT	/
2762 CREANCES SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION T.V.A.	/
2763 CREANCES SUR DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	/
27631 Etat et établissements nationaux	
27632 Régions	
27633 Départements	
27634 Communes	
27635 Structures intercommunales	
27638 Autres établissements publics et groupements de collectivités	01AUTCREIM
2764 CREANCES SUR DES PARTICULIERS	/
2766 CREANCES POUR LOCATIONS-ACQUISITIONS	/
2768 INTERETS COURUS	/
279 VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES IMMOBILISES NON LIBERES	/

COMPTE 21

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NOMENCLATURE

- 211** TERRAINS
- 212** AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS
- 213** CONSTRUCTIONS
- 214** CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI
- 215** INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES
- 216** COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART
- 217** IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION
- 218** AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COMPTE 211

TERRAINS

Compte d'immobilisation

211 1	TERRAINS NUS	//	//	//	//
211 4	TERRAINS DE GISEMENT	281	1		
211 5	TERRAINS BATIS	//	//	//	//
211 7	BOIS ET FORETS	//	//	//	//
211 8	AUTRES TERRAINS	//	//	//	//

Compte d'amortissement

Compte		Durée	Amortissement				Catégorie
211	1	//	///	///	//	//	01TERRAINU
211	4	Durée de vie, maxi 50	281	1			01TERRAGIS
211	5	//	///	///	//	//	01TERRABAT
211	7	//	///	///	//	//	01TERRAFOR
211	8	//	///	///	//	//	01TERRAAUT

Rappel :

Les frais d'acquisition : droits d'enregistrement, frais d'actes notariés, insertions légales, droits de douane, frais de transport, d'installation et de mise en route, T.V.A. non récupérable, frais de démolition d'un immeuble sis sur le terrain acquis.

Sont exclus : les honoraires versés à des intermédiaires (compte de charge de fonctionnement).

Remarque :

Lorsque l'acte d'achat d'un terrain bâti n'indique qu'une valeur globale, le prix d'acquisition est porté au budget à la subdivision concernée du compte 213 : constructions.

L'ordonnateur établit une ventilation entre la valeur du terrain et celle de la construction qu'il transmet au comptable. Le comptable crédite la subdivision concernée du compte 213 de la valeur indiquée pour le terrain par le débit du compte 2115 : opération non budgétaire.

COMPTE 212

AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS

Compte d'immobilisation

212	1	PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES
212	8	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS

Compte d'amortissement

281	2	1
281	2	8

Compte		Durée	Amortissement				Catégorie
212	1	20	281	2	1		01PLANTATI
212	8	30	281	2	8		01TERRAAGE

Rappel :

Les frais d'acquisition sont inclus dans la valeur du bien comptabilisé (voir fiche 211).

Remarque :

Les travaux de régénération des forêts sont imputés au compte 2117 "bois et forêts".

COMPTE 213 CONSTRUCTIONS

Compte d'immobilisation

Compte d'amortissement

213	1	BATIMENTS PUBLICS	281	3	1
213	1 1	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	281	3	1 1
213	1 2	BATIMENTS SCOLAIRES	281	3	1 2
213	1 3	BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	281	3	1 3
213	1 4	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	281	3	1 4
213	1 8	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	281	3	1 8
213	2	BATIMENTS PRIVES	281	3	2
213	2 1	IMMEUBLES DE RAPPORT	281	3	2 1
213	2 8	AUTRES BATIMENTS PRIVES	281	3	2 8
213	5	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	281	3	5
213	5 1	BATIMENTS PUBLICS	281	3	5 1
213	5 2	BATIMENTS PRIVES	281	3	5 2

Compte		Construction	Durée	Amortissement			Catégorie
213	1	Bâtiments publics					
213	1	Bâtiments administratifs		281	3	1	1
		<i>Achat de bâtiment : valeur du bâtiment</i>	50	281	3	1	1
		Gros œuvre et V.R.D.	50	281	3	1	1
		La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre					
		Second œuvre	20	281	3	1	1
		La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos					
213	1	Bâtiments scolaires					
		<i>Achat de bâtiment : valeur du bâtiment</i>	30	281	3	1	2
213	1	Gros œuvre et V.R.D.	30	281	3	1	2
		La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre					
213	1	Second œuvre	20	281	3	1	2
		La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos					
213	1	Bâtiments sociaux et médico-sociaux					
		<i>Achat de bâtiment : valeur du bâtiment</i>	30	281	3	1	3
213	1	Gros œuvre et V.R.D.	30	281	3	1	3
		La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre					

Rappel : le coût d'acquisition est majoré des frais d'acquisition (voir fiche compte 211).

Compte			Constructions (suite)	Durée	Amortissement			Catégorie	
213	1	3	Second œuvre La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos	20	281	3	1	3	01SDOESOCI
213	1	4	Bâtiments culturels et sportifs						
			Achat de bâtiment : valeur du bâtiment	30	281	3	1	4	01BATCULTU
213	1	4	Gros œuvre et V.R.D. La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre	30	281	3	1	4	10GROECULT
213	1	4	Second œuvre La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos	20	281	3	1	4	01SDOECULT
213	1	8	Autres bâtiments publics (Ex. : gendarmeries, ...)						
			Achat de bâtiment : valeur du bâtiment	30	281	3	1	8	01DIVBATPU
213	1	8	Gros œuvre et V.R.D. La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre	30	281	3	1	8	10GROEBAPU
231	1	8	Second œuvre La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos	20	281	3	1	8	01SDOEBAPU

Compte		Constructions (suite)		Durée	Amortissement			Catégorie	
213	2		Bâtiments privés						
213	2	1	Immeubles de rapport						
			Achat de bâtiment : valeur du bâtiment	30	281	3	2	1	01IMRAPPOR
213	2	1	Gros œuvre et V.R.D.	30	281	3	2	1	10GROEIMRA
			La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre						
213	2	1	Second œuvre	20	281	3	2	1	01SDOEIMRA
			La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos						
213	2	8	Autres bâtiments privés						
			Achat de bâtiment : valeur du bâtiment	30	281	3	2	8	01BATPRIVE
213	2	8	Gros œuvre et V.R.D.	30	281	3	2	8	10GROEBAPR
			La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre						
213	2	8	Second œuvre	20	281	3	2	8	01SDOEIBAPR
			La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos						
213	5		Installations générales, agencements, aménagement des constructions						
213	5	1	Bâtiments publics	20	281	3	5	1	10INSTBAPU
			La catégorie installations générales, agencements et aménagements des constructions regroupe : ==> Tous travaux de peinture, décoration, revêtements de sols intérieurs ==> Ascenseurs et monte-charges ==> Plomberie, installations sanitaires, chauffage eau chaude, V.M.C. ==> Chauffage électrique fixe ==> Réseau électrique courant fort et installations d'éclairage ==> Réseau électrique, courants faibles ==> Installations techniques générales : équipement des parking, vidéo-surveillance, pilotage et régulation des installations ==> Travaux réalisés en Régie						

Compte		Constructions (suite)	Durée	Amortissement			Catégorie	
213	5	Installations générales, agencements, aménagement des constructions						
213	5	2 Bâtiments privés	20	281	3	5	2	10INSTBAPR
		La catégorie installations générales, agencements et aménagements des construction regroupe : ==> Tous travaux de peinture, décoration, revêtements de sols intérieurs ==> Ascenseurs et monte-charges ==> Plomberie, installations sanitaires, chauffage eau chaude, V.M.C. ==> Chauffage électrique fixe ==> Réseau électrique courant fort et installations d'éclairage ==> Réseau électrique, courants faibles ==> Installations techniques générales : équipement des parking, vidéo-surveillance, pilotage et régulation des installations ==> Travaux réalisés en Régie						

Attention : en terme d'agencement et d'installation générale, seules sont comptabilisées en compte 2135 les immobilisations réalisées dans des immeubles appartenant à la Collectivité. Les travaux dans des locaux ne nous appartenant pas sont enregistrés ailleurs.

Rappel : le coût d'acquisition est majoré des frais d'acquisition (voir fiche compte 211).

COMPTE 214

CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI

Compte d'immobilisation

Compte d'amortissement

214

CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI

281 4

Compte		Durée	Amortissement				Catégorie
214		Achat de bâtiment : valeur du bâtiment	30	281	4		01BATSOLAU
214		Gros œuvre et V.R.D.	30	281	4		10GOESOLAU
		La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre					
214		Second œuvre	20	281	4		01SDOESOLA
		La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos					
214		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20	281	4		10INSTSOLA
		La catégorie installations générales, agencements et aménagements des construction regroupe : ==> Tous travaux de peinture, décoration, revêtements de sols intérieurs ==> Ascenseurs et monte-charges ==> Plomberie, installations sanitaires, chauffage eau chaude, V.M.C. ==> Chauffage électrique fixe ==> Réseau électrique courant fort et installations d'éclairage ==> Réseau électrique, courants faibles ==> Installations techniques générales : équipement des parking, vidéo-surveillance, pilotage et régulation des installations ==> Travaux réalisés en Régie					

Attention : en terme d'agencement et d'installation générale, seules sont comptabilisées en compte 214 les immobilisations réalisées dans des immeubles n'appartenant pas à la Collectivité.

Rappel : le coût d'acquisition est majoré des frais d'acquisition (voir fiche compte 211).

COMPTE 215

INSTALLATIONS, MATERIEL & OUTILLAGE TECHNIQUES

Compte d'immobilisation

Compte d'amortissement

215	INSTALLATIONS, MATERIEL & OUTILLAGE TECHNIQUES	281	5		
215 1	RESEAUX DE VOIRIE	//	//	//	//
215 2	INSTALLATIONS DE VOIRIE	//	//	//	//
215 3	RESEAUX DIVERS	//	//	//	//
215 7	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	281	5	7	

ATTENTION : les matériels et outillages techniques pour la voirie, ainsi que le matériel roulant de voirie sont comptabilisés dans le compte 2157, les autres véhicules sont enregistrés en compte 2182

215		Installations, matériel et outillage techniques	Durée	Amortissement					Catégorie
215	1	Réseaux de voirie	//	//	//	//	//	//	01RESVOIRI
215	2	Installations de voirie	//	//	//	//	//	//	01INSTVOIR
215	3	Réseaux divers, y.c. lacs, rivières, canaux et installations s'y rapportant	//	//	//	//	//	//	01RESDIVER
215	7	Matériel et outillage techniques							
		Matériel roulant de voirie	10	281	5	7			01ENGINVOI
		Engins de chantiers et aménagements spécifiques							
		Véhicules utilitaires et aménagements spécifiques							
		Véhicules légers et aménagements spécifiques							
		Faibles valeurs matériel roulant de voirie	5	281	5	7			01FVENGVOI
		Accessoires renouvelables : lames de déneigement, panneaux lumineux, ...							
215	7	Matériels et outillages	10	281	5	7			10MATOUTEC
		Matériel et outillage techniques de voirie							
		Matériel pour expositions (vitrines, stands, chapiteaux)							
		Equipements mobiles : (cuisines roulantes, bungalow de chantier, ...)							
		Matériel et équipement de cuisine							
		Matériel et équipement médical							
		Matériel et équipement sportif							
		Matériel et outillage de garage et d'atelier							
		Matériel de laboratoire (hors informatique)							
		Matériel fabriqué en régie							
		Matériel de manutention motorisée							
		Matériel d'imprimerie							
		Matériel de traitement du courrier							
		Matériel audiovisuel (projecteurs, régies son, ...)							
		Matériel de manutention manuelle							
		Matériel photographique							
215	7	Matériels et outillages, valeur inférieure à 500 €	1	281	5	7			01FVMATOU

Rappel : le coût d'acquisition est majoré des frais d'acquisition (voir fiche compte 211).

Remarque :

Pour figurer dans ce compte, les éléments constitutifs des différents réseaux (2151, 2152, 2153) doivent être la propriété du Département.

COMPTE 217

IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION

Compte d'immobilisation

Compte d'amortissement

217 1	TERRAINS				
217 1 1	TERRAINS NUS	//	//	//	//
217 1 4	TERRAINS DE GISEMENT	281	7	1	
217 1 5	TERRAINS BATIS	//	//	//	//
217 1 8	AUTRES TERRAINS	//	//	//	//
217 2	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	///	///	///	
217 2 1	PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES	281	7	2	
217 2 8	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	///	///	///	
217 3	CONSTRUCTIONS	281	7	3	
217 3 1	BATIMENTS PUBLICS	281	7	3	1
217 3 1 1	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	281	7	3	1 1
217 3 1 2	BATIMENTS SCOLAIRES	281	7	3	1 2
217 3 1 3	BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	281	7	3	1 3
217 3 1 4	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	281	7	3	1 4
217 3 1 8	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	281	7	3	1 8
217 3 5	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	281	7	3	5
217 4	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	281	7	4	
217 5	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	281	7	5	
217 5 1	RESEAUX DE VOIRIE	281	7	5	1
217 5 2	INSTALLATIONS DE VOIRIE	281	7	5	2
217 5 3	RESEAUX DIVERS	281	7	5	3
217 5 7	MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES	281	7	5	7
217 8	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	281	7	8	
217 8 2	MATERIEL DE TRANSPORT	281	7	8	2
217 8 3	MATERIEL INFORMATIQUE	281	7	8	3
217 8 3 1	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	281	7	8	3 1
217 8 3 8	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	281	7	8	3 8
217 8 4	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	281	7	8	4
217 8 4 1	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	281	7	8	4 1
217 8 4 8	AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	281	7	8	4 8
217 8 5	MATERIEL DE TELEPHONIE	281	7	8	5
217 8 8	AUTRES	281	7	8	8

217				Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	Durée	Amortissement					Catégorie
217	1			Terrains reçus au titre d'une mise à disposition							
217	1	1		Terrains nus	//	//	//	//	//	//	01TERNUMAD
217	1	4		Terrains de gisement	Durée de vie, maxi 50	281	7	1			01TERGIMAD
217	1	5		Terrains bâtis	//	//	//	//	//	//	01TERBAMAD
217	1	8		Autres terrains	//	//	//	//	//	//	01TERDIMAD
217	2			Agencements et aménagements de terrains							
217	2	1		Plantations d'arbres et d'arbustes	20	281	7	2			01PLANTMAD
				Première plantation de forêts Plantations et aménagements paysagers, y compris ceux réalisés en Régie							
217	2	8		Autres agencements et aménagements	30	281	7	2			01AMENAMAD
				Mouvements de terre, digues, ... Clôtures, portails, travaux en Régie, ...							
217	3			Constructions reçues au titre d'une mise à disposition							
217	3	1		Bâtiments publics							
217	3	1	1	Bâtiments administratifs							
217	3	1	1	Valeur du bâtiment	50	281	7	3	1	1	01BATADMAD
217	3	1	1	Gros œuvre et V.R.D.	50	281	7	3	1	1	10GOBADMAD
				La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre							
217	3	1	1	Second œuvre	20	281	7	3	1	1	01SOBADMAD
				La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos							
217	3	1	2	Bâtiments scolaires							
217	3	1	2	Valeur estimée du bâtiment	30	281	7	3	1	2	01BATSCMAD
217	3	1	2	Gros œuvre et V.R.D.	30	281	7	3	1	2	10GOBSCMAD
				La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre							

217				Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition (suite)	Durée	Amortissement				Catégorie	
217	3	1	2	Second œuvre	20	281	7	3	1	2	01SOBSCMAD
				La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos							
217	3	1	3	Bâtiments sociaux et médico-sociaux							
217	3	1	3	Valeur estimée du bâtiment	30	281	7	3	1	3	01BATSOMAD
217	3	1	3	Gros œuvre et V.R.D.	30	281	7	3	1	3	10GOBSOMAD
				La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vitreries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre							
217	3	1	3	Second œuvre	20	281	7	3	1	3	01SOBSOMAD
				La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos							
217	3	1	4	Bâtiments culturels et sportifs							
217	3	1	4	Valeur estimée du bâtiment	30	281	7	3	1	4	01BATCUMAD
217	3	1	4	Gros œuvre et V.R.D.	30	281	7	3	1	4	10GOBCUMAD
				La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vitreries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre							
217	3	1	4	Second œuvre	20	281	7	3	1	4	01SOBCUMAD
				La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos							

217				Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition (suite)	Durée	Amortissement				Catégorie	
217	3	1	8	Autres bâtiments publics							
217	3	1	8	Valeur estimée du bâtiment	30	281	7	3	1	8	01BATPUMAD
217	3	1	8	Gros œuvre et V.R.D.	30	281	7	3	1	8	10GOBPUMAD
				La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre							
217	3	1	8	Second œuvre	20	281	7	3	1	8	01SOBPUMAD
				La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos							
217	3	5		Installations générales, agencements, aménagement des constructions	20	281	7	3	5		10INSTBMAD
				La catégorie installations générales, agencements et aménagements des construction regroupe : ==> Tous travaux de peinture, décoration, revêtements de sols intérieurs ==> Ascenseurs et monte-charges ==> Plomberie, installations sanitaires, chauffage eau chaude, V.M.C. ==> Chauffage électrique fixe ==> Réseau électrique courant fort et installations d'éclairage ==> Réseau électrique, courants faibles ==> Installations techniques générales : équipement des parking, vidéo-surveillance, pilotage et régulation des installations ==> Travaux réalisés en Régie							
217	4			Constructions sur sol d'autrui, reçues au titre d'une mise à disposition							
217	4			Valeur du bâtiment	30	281	7	4			01BSOLAMAD
217	4			Gros œuvre et V.R.D.	30	281	7	4			10GOBSAMAD
				La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vireries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre							
217	4			Second œuvre	20	281	7	4			01SOBSAMAD
				La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos							

217				Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition (suite)				Durée	Amortissement				Catégorie
217	4			Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20	281	7	4				10INBSAMAD	
				La catégorie installations générales, agencements et aménagements des construction regroupe : ==> Tous travaux de peinture, décoration, revêtements de sols intérieurs ==> Ascenseurs et monte-charges ==> Plomberie, installations sanitaires, chauffage eau chaude, V.M.C. ==> Chauffage électrique fixe ==> Réseau électrique courant fort et installations d'éclairage ==> Réseau électrique, courants faibles ==> Installations techniques générales : équipement des parking, vidéo-surveillance, pilotage et régulation des installations ==> Travaux réalisés en Régie									
217	5			Installations, matériel et outillage techniques									
217	5	1		Réseau de voirie	//	//	//	//	//	//	//		
217	5	2		Installations de voirie	//	//	//	//	//	//	//		
217	5	3		Réseaux divers	//	//	//	//	//	//	//		
217	5	7		Matériel et outillage techniques	10	281	7	5	7			10MATOUMAD	
				Equipements mobiles : (cuisines roulantes, bungalow de chantier, ...) Matériel et équipement de cuisine Matériel et équipement médical Matériel et équipement sportif Matériel et outillage de garage et d'atelier Matériel de laboratoire (hors informatique) Matériel fabriqué en régie Matériel de manutention motorisée Matériel d'imprimerie Matériel de traitement du courrier Matériel audiovisuel (projecteurs, régies son, ...) Matériel de manutention manuelle : diables, chariots de tri, dessertes, ... Matériel photographique									
				Valeur inférieure à 500 € Tous les matériels figurant dans cette liste	1	281	7	5	7			01FVMATMAD	
217	8			Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition									
217	8	2		Matériel de transport									
217	8	2		Engins et véhicules de chantier (grue, pelleteuses, bulldozer), y compris aménagements intérieurs, bibliobus, sauf engins de voirie	10	281	7	8	2			01ENGCHMAD	
217	8	2		Véhicules utilitaires légers (fourgons, fourgonnettes), véhicules particuliers, y compris aménagements intérieurs, sauf véhicules voirie , y.c. accessoires et options	10	281	7	8	2			10VEHICMAD	
217	8	2		Faibles valeurs accessoires et options matériel roulant	1	281	7	8	2			01FVTRAMAD	
217	8	3		Matériel informatique									
217	8	3	1	Matériel informatique scolaire	5	281	7	8	3	1		01MINFSMAD	
				Gros matériel informatique (serveurs, routeurs et autre matériel système) Matériels spécifiques : traceur de plan, duplicateurs et U.C. associées, y compris logiciels indissociés Matériel et accessoires de bureautique (P.C., imprimantes, scanners, ...)									
217	8	3	1	Matériel informatique scolaire valeur < 500 €	1	281	7	8	3	1		01FVMISMAD	
217	8	3	8	Autre matériel informatique	5	281	7	8	3	8		01MINFAMAD	
				Gros matériel informatique (serveurs, routeurs et autre matériel système) Matériels spécifiques : traceur de plan, duplicateurs et U.C. associées, y compris logiciels indissociés Matériel et accessoires de bureautique (P.C., imprimantes, scanners, ...)									
217	8	3	8	Autre Matériel informatique valeur < 500 €	1	281	7	8	3	8		01FVMIAMAD	

217				Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition (suite)	Durée	Amortissement	Catégorie
217	8	4		Matériel de bureau et mobilier			
				Matériel de bureau scolaire			
217	8	4	1	1) Valeur supérieure à 500 €	10	281 7 8 4 1	10MBSCOMAD
				Matériel de bureau électronique (fax, copieurs, calculatrices, appareils de monétique, ...) équipements non électroniques, y compris équipements réalisés en Régie.			
217	8	4	1	2) Valeur inférieure à 500 €	1	281 7 8 4 1	10FVMBSMAD
				Tous les biens de cette liste, y compris travaux en Régie			
				Autre matériel de bureau			
217	8	4	8	1) Valeur supérieure à 500 €	10	281 7 8 4 8	10MBAUTMAD
				Matériel de bureau électronique (fax, copieurs, calculatrices, appareils de monétique, ...) équipements non électroniques, y compris équipements réalisés en Régie.			
217	8	4	8	2) Valeur inférieure à 500 €	1	281 7 8 4 8	10FVMBAMAD
				Tous les biens de cette liste, y compris travaux en Régie			
217	8	4	1	Mobilier scolaire			
				1) Valeur supérieure à 500 €	15	281 7 8 4 1	10MOBSCMAD
				objets meublants (mobilier, objets décoratifs, luminaires) y compris travaux ou équipement réalisés en Régie			
217	8	4	1	2) Valeur inférieure à 500 €	1	281 7 8 4 1	10FVMOBMAD
				Tous les biens de cette liste, y compris travaux en Régie			
				Autre mobilier			
217	8	4	8	1) Valeur supérieure à 500 €	15	281 7 8 4 8	10MOBAUMAD
				objets meublants (mobilier, objets décoratifs, luminaires) y compris travaux ou équipement réalisés en Régie			
217	8	4	8	2) Valeur inférieure à 500 €	1	281 7 8 4 8	10FVMOAMAD
				Tous les biens de cette liste, y compris travaux en Régie			
217	8	5		Matériel de téléphonie			
217	8	5		Valeur supérieure à 500 €	5	281 7 8 5	01MTE50MAD
217	8	5		Valeur inférieure à 500 €	1	281 7 8 5	01FVMTEMAD
217	8	8		Autres immobilisations corporelles			
				Cette rubrique enregistre tout bien ne pouvant être rattaché aux familles décrites dans la nomenclature			
217	8	8		==> Valeur supérieure à 500 €	10	281 7 8 8	01DIM50MAD
217	8	8		==> Valeur inférieure à 500 €	1	281 7 8 8	01FVDIMMAD

COMPTE 218
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte d'immobilisation

Compte d'amortissement

218 1	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	281	8	1
218 2	MATERIEL DE TRANSPORT	281	8	2
218 3	MATERIEL INFORMATIQUE			
218 3 1	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	281	8	3 1
218 3 8	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	281	8	3 8
218 4	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER			
218 4 1	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	281	8	4 1
218 4 8	AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	281	8	4 8
218 5	MATERIEL DE TELEPHONIE	281	8	5
218 8	AUTRES	281	8	8

218		Autres immobilisations corporelles			Durée	Amortissement			Catégorie	
218	1			Installations générales, agencements et aménagements divers	20	281	8	1		10INSPECIF
				Installations spécifiques (paillasse laboratoire, chambre froide, ...) Matériel mobile de lutte contre l'incendie Système de classement (ex. : Cardex) Tout système de rayonnages pour stockage Installations fabriquées en Régie Armoires ou mobiliers spécifiques pour stockage d'objets sensibles, armoires et coffres forts						
218	1			Travaux réalisés dans des bâtiments dont la Collectivité n'est pas propriétaire		281	8	1		
				Gros œuvre et V.R.D.	30	281	8	1		10GOENODPT
				La catégorie gros œuvre et V.R.D. regroupe : ==> V.R.D., y compris parkings extérieurs (sauf aménagements techniques pour les parkings) ==> Charpente, couverture zinguerie ==> Tous types de menuiseries extérieures, bardages, vitreries miroiterie métallerie extérieures ==> Aménagement des abords (y compris aménagements paysagers), clôtures, portails, signalisation verticale et horizontale ==> Travaux réalisés en Régie en matière de gros œuvre						
				Second œuvre	20	281	8	1		01SDONODPT
				La catégorie second œuvre regroupe : ==> Tous travaux de cloisonnements intérieurs, ==> Tous travaux de menuiserie, vitrerie, miroiterie, serrurerie et métallerie intérieurs ==> Travaux de peinture et décoration extérieurs ==> Tous travaux de second œuvre réalisé en régie ==> Toute construction légère annexe, type garages, abris à vélos						
				Installations	20	281	8	1		10INSNODPT
				La catégorie installations regroupe : ==> Tous travaux de peinture, décoration, revêtements de sols intérieurs ==> Ascenseurs et monte-charges ==> Plomberie, installations sanitaires, chauffage eau chaude, V.M.C. ==> Chauffage électrique fixe ==> Réseau électrique courant fort et installations d'éclairage ==> Réseau électrique, courants faibles ==> Installations techniques générales : équipement des parking, vidéo-surveillance, pilotage et régulation des installations ==> Travaux réalisés en Régie						
218	2			Matériel de transport						
218	2			Engins et véhicules de chantier, bibliobus, y compris aménagements intérieurs, sauf engins de voirie	10	281	8	2		01ENGINCHA
218	2			Véhicules utilitaires légers (fourgons, fourgonnettes), véhicules particuliers y compris aménagements intérieurs, sauf véhicules de voirie	10	281	8	2		10VEHICULE
218	2			Accessoires et équipements valeur inférieure à 500 €, sauf pour véhicules de voirie	1	281	8	2		01FVEHICUL
218	3			Matériel informatique						
218	3	1		Matériel informatique scolaire						
				Valeur supérieure à 500 €	5	281	8	3	1	01MATINFSC
				Valeur inférieure à 500 €	1	281	8	3	1	01FVMATISC
218	3	8		Autre matériel informatique						
				Valeur supérieure à 500 €	5	281	8	3	8	01MATINFAD
				Valeur inférieure à 500 €	1	281	8	3	8	01FVMATIAD

218		Autres immobilisations corporelles		Durée	Amortissement			Catégorie	
218	4		Matériel de bureau et mobilier						
			Matériel de bureau scolaire						
218	4	1	1) Valeur supérieure à 500 €	10	281	8	4	1	10MATBUSCO
			Matériel de bureau électronique (fax, copieurs, calculatrices, appareils de monétique, ...) équipements non électroniques, équipements réalisés en Régie						
218	4	1	2) Valeur inférieure à 500 €	1	281	8	4	1	10FVMATSCO
			Tous les biens de cette liste, y compris travaux en Régie						
218	4	8	Autre matériel de bureau						
			1) Valeur supérieure à 500 €	10	281	8	4	8	10MATBURAU
			Matériel de bureau électronique (fax, copieurs, calculatrices, appareils de monétique, ...) y compris équipements non électroniques, équipements réalisés en Régie						
218	4	8	2) Valeur inférieure à 500 €	1	281	8	4	8	10FVMATBUR
			Tous les biens de cette liste, y compris travaux en Régie						
218	4	1	Mobilier scolaire						
			1) Valeur supérieure à 500 €	15	281	8	4	1	10MOBSCOLA
			Objets meublant, (mobilier, objets décoratifs, luminaires) Y compris objets ou travaux réalisés en Régie						
218	4	1	2) Valeur inférieure à 500 €	1	281	8	4	1	10FVMOBSCO
			Tous les biens de cette liste, y compris travaux en Régie						
218	4	8	Autre mobilier						
			1) Valeur supérieure à 500 €	15	281	8	4	8	10MOBILAUT
			Objets meublant, (mobilier, objets décoratifs, luminaires) Y compris objets ou travaux réalisés en Régie						
218	4	8	2) Valeur inférieure à 500 €	1	281	8	4	8	10FVMOBAUT
			Tous les biens de cette liste, y compris travaux en Régie						
218	5		Matériel de téléphonie						
			Valeur supérieure à 500 €	5	281	8	5		01MATTEL50
			Valeur inférieure à 500 €	1	281	8	5		01FVMATTEL
218	8		Autres immobilisations corporelles						
			Divers matériels et travaux non décrits dans les comptes 211 à 216						
			Valeur supérieure à 500 €	10	281	8	8		01AUTIMM50
			Valeur inférieure à 500 €	1	281	8	8		01FVAUTIMM
			Équipement des salles communes (réfrigérateurs, micro-ondes, ...)						

COMPTE 20

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOMENCLATURE

- 203** FRAIS D'ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D'INSERTION
- 204** SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
- 205** CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES
- 208** AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

COMPTE 203

FRAIS D'ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D'INSERTION

Compte d'immobilisation

203	1	FRAIS D'ETUDES	280	3	1
203	2	FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	280	3	2
203	3	FRAIS D'INSERTION	280	3	3

Compte d'amortissement

Compte			Durée	Amortissement			Catégorie
203	1	Frais d'études Sont enregistrés dans ce compte les frais d'études en vue de la réalisation d'un investissement. En fin d'étude, si l'investissement se réalise, son montant est rattaché à l'investissement, et comptabilisé, selon les cas, soit en compte 23, soit directement dans le compte d'imputation de l'investissement réalisé.	5	280	3	1	0PREETUDES
203	2	Frais de recherche et développement De tels frais sont enregistrés en immobilisation, aux conditions suivantes : le projet concerné par la recherche/développement est nettement individualisé, son coût est clairement établi et planifié et le projet a de sérieuses chances de réussite.	5	280	3	2	01FRECHER
203	3	Frais d'insertion Frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse, à caractère obligatoire. Leur traitement est similaire à celui des frais d'études.	1	280	3	3	0PREINSERT

Remarque :

A l'occasion du rattachement d'une de ces charges à l'opération d'investissement concernée sur un compte de racine 21, la durée d'amortissement deviendra alors égale à celle de l'investissement de rattachement.

COMPTE 204

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Compte d'immobilisation

Compte d'amortissement

204 1		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	280	4	1
204 1 1	1	ETAT	280	4	1 1
204 1 1 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	1 1 1
204 1 1 2		Bâtiments et Installations	280	4	1 1 2
204 1 1 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	1 1 3
204 1 1 4		Voiries	280	4	1 1 4
204 1 1 5		Monuments historiques	280	4	1 1 5
204 1 2	2	REGIONS	280	4	1 2
204 1 2 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	1 2 1
204 1 2 2		Bâtiments et Installations	280	4	1 2 2
204 1 2 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	1 2 3
204 1 3	3	DEPARTEMENTS	280	4	1 3
204 1 3 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	1 3 1
204 1 3 2		Bâtiments et Installations	280	4	1 3 2
204 1 3 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	1 3 3
204 1 4	4	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	280	4	1 4
204 1 4 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	1 4 1
204 1 4 2		Bâtiments et Installations	280	4	1 4 2
204 1 4 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	1 4 3
204 1 5	5	AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	280	4	1 5
204 1 5 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	1 5 1
204 1 5 2		Bâtiments et Installations	280	4	1 5 2
204 1 5 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	1 5 3
204 1 6	6	SPIC , EPIC	280	4	1 6
204 1 6 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	1 6 1
204 1 6 2		Bâtiments et Installations	280	4	1 6 2
204 1 6 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	1 6 3
204 1 7	7	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	280	4	1 7
204 1 7 1	1	CAISSE DES ECOLES			
204 1 7 1 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	1 7 1 1
204 1 7 1 2		Bâtiments et Installations	280	4	1 7 1 2
204 1 7 1 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	1 7 1 3
204 1 7 2	2	CCAS			
204 1 7 2 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	1 7 2 1
204 1 7 2 2		Bâtiments et Installations	280	4	1 7 2 2
204 1 7 2 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	1 7 2 3
204 1 7 8	8	AUTRES			
204 1 7 8 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	1 7 8 1
204 1 7 8 2		Bâtiments et Installations	280	4	1 7 8 2
204 1 7 8 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	1 7 8 3
204 1 8	8	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	280	4	1 8
204 1 8 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	1 8 1
204 1 8 2		Bâtiments et Installations	280	4	1 8 2
204 1 8 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	1 8 3
204 2		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	280	4	2
204 2		PERSONNE DE DROIT PRIVE	280	4	2 1
204 2 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	2 1
204 2 2		Bâtiments et Installations	280	4	2 2
204 2 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	2 3
204 3		SUBVENTIONS VERSEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DEPENSES D'EQUIPEMENT	280	4	3
204 3		ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
204 3 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	3 1
204 3 2		Bâtiments et Installations	280	4	3 2
204 3 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	3 3
204 4		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NATURE			
204 4 1		ORGANISMES PUBLICS			
204 4 1 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	4 1 1
204 4 1 2		Bâtiments et Installations	280	4	4 1 2
204 4 1 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	4 1 3
204 4 2		PERSONNES DE DROIT PRIVE			///
204 4 2 1		Biens Mobiliers, Matériel et Etudes	280	4	4 2 1
204 4 2 2		Bâtiments et Installations	280	4	4 2 2
204 4 2 3		Projets d'Infrastructures d'Intérêt national	280	4	4 2 3

Compte			Durée	Amortissement				Catégorie					
204	1		Subventions d'équipement aux organismes publics										
204	1	1	Etat	15	280	4	1	1	2	01SUBVETAT			
204	1	1	1	Etat biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	1	1	1	01SUBETAT1		
204	1	1	2	Etat bâtiments et installations	15	280	4	1	1	2	01SUBETAT2		
204	1	1	2	Etat bâtiments et installations	30	280	4	1	1	2	16SUBETAT2		
204	1	1	3	Etat projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	1	1	3	01SUBETAT3		
204	1	1	3	Etat projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	1	1	3	16SUBETAT3		
204	1	1	4	Etat Voirie	40	280	4	1	1	4	18SUBETAT4		
204	1	1	5	Etat monuments historiques	40	280	4	1	1	5	18SUBETAT5		
204	1	2		Régions	15	280	4	1	2	2	01SUBVREGI		
204	1	2	1	Région biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	1	2	1	01SUBREG1		
204	1	2	2	Région bâtiments et installations	15	280	4	1	2	2	01SUBREG2		
204	1	2	2	Région bâtiments et installations	30	280	4	1	2	2	16SUBREG2		
204	1	2	3	Région projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	1	2	3	01SUBREG3		
204	1	2	3	Région projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	1	2	3	16SUBREG3		
204	1	3		Départements	15	280	4	1	3	2	01SUBVDEPA		
204	1	3	1	Départements biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	1	3	1	01SUBDPT1		
204	1	3	2	Départements bâtiments et installations	15	280	4	1	3	2	01SUBDPT2		
204	1	3	2	Départements bâtiments et installations	30	280	4	1	3	2	16SUBDPT2		
204	1	2	3	Départements projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	1	3	3	01SUBDPT3		
204	1	2	3	Départements projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	1	3	3	16SUBDPT3		
204	1	4		Communes et structures intercommunales	15	280	4	1	4	2	01SUBVCOMM		
204	1	4	1	Communes & struc intercom. biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	1	4	1	01SUBCOM1		
204	1	4	2	Communes & struc intercom. bâtiments et installations	15	280	4	1	4	2	01SUBCOM2		
204	1	4	2	Communes & struc intercom. bâtiments et installations	30	280	4	1	4	2	16SUBCOM2		
204	1	4	3	Communes & struc intercom. projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	1	4	3	01SUBCOM3		
204	1	4	3	Communes & struc intercom. projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	1	4	3	16SUBCOM3		
204	1	5		Autres groupements collectivités	15	280	4	1	5	2	01SUBVGROU		
204	1	5	1	Autres group collectivites . biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	1	5	1	01SUBGROU1		
204	1	5	2	Autres group collectivites bâtiments et installations	15	280	4	1	5	2	01SUBGROU2		
204	1	5	2	Autres group collectivites bâtiments et installations	30	280	4	1	5	2	16SUBGROU2		
204	1	5	3	Autres group collectivites projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	1	5	3	01SUBGROU3		
204	1	5	3	Autres group collectivites projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	1	5	3	16SUBGROU3		
204	1	6		SPIC, EPIC	15	280	4	1	6	2	01SUBVSPIC		
204	1	6	1	SPIC biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	1	6	1	01SUBSPIC1		
204	1	6	2	SPIC bâtiments et installations	15	280	4	1	6	2	01SUBSPIC2		
204	1	6	2	SPIC bâtiments et installations	30	280	4	1	6	2	16SUBSPIC2		
204	1	6	3	SPIC projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	1	6	3	01SUBSPIC3		
204	1	6	3	SPIC projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	1	6	3	16SUBSPIC3		
204	1	7	1	Autres établissements publics locaux	15	280	4	1	7	2	01SUBVEPL		
204	1	7	1	Caisses des Ecoles									
204	1	7	1	1	Autres Etabl. Publics locaux Caisses de Ecoles biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	1	7	1	1	01SUBECOL1
204	1	7	1	2	Autres Etabl. Publics locaux Caisse des Ecoles bâtiments et installations	15	280	4	1	7	1	2	01SUBECOL2
204	1	7	1	2	Autres Etabl. Publics locaux Caisse des Ecoles bâtiments et installations	30	280	4	1	7	1	2	16SUBECOL2
204	1	7	1	3	Autres Etabl. Publics locaux Caisse des Ecoles projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	1	7	1	3	01SUBECOL3
204	1	7	1	3	Autres Etabl. Publics locaux Caisse des Ecoles projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	1	7	1	3	16SUBECOL3
204	1	7	2		CCAS	15	280	4	1	7	2	2	01SUBCCAS
204	1	7	2	1	Autres Etabl. Publics locaux CCAS biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	1	7	2	1	01SUBCCAS1
204	1	7	2	2	Autres Etabl. Publics locaux CCAS bâtiments et installations	15	280	4	1	7	2	2	01SUBCCAS2
204	1	7	2	2	Autres Etabl. Publics locaux CCAS bâtiments et installations	30	280	4	1	7	2	2	16SUBCCAS2
204	1	7	2	3	Autres Etabl. Publics locaux CCAS projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	1	7	2	3	01SUBCCAS3
204	1	7	2	3	Autres Etabl. Publics locaux CCAS projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	1	7	2	3	16SUBCCAS3

204	1	7	8	Autres	15	280	4	1	7	8	2	01SUBVEPLO	
204	1	7	8	1	Autres Etabl. Publics locaux biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	1	7	8	1	01SUBAUTR1
204	1	7	8	2	Autres Etabl. Publics locaux bâtiments et installations	15	280	4	1	7	8	2	01SUBAUTR2
204	1	7	8	2	Autres Etabl. Publics locaux bâtiments et installations	30	280	4	1	7	8	2	16SUBAUTR2
204	1	7	8	3	Autres Etabl. Publics locaux projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	1	7	8	3	01SUBAUTR3
204	1	7	8	3	Autres Etabl. Publics locaux projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	1	7	8	3	16SUBAUTR3
204	1	8		Organismes publics divers	15	280	4	1	8	2		01SUBVORPU	
204	1	8	1	Organismes publics divers Biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	1	8	1		01SUBOPUB1	
204	1	8	2	Personnes de Droit Privé - Bâtiments et installations	15	280	4	1	8	2		01SUBOPUB2	
204	1	8	2	Personnes de Droit Privé - Bâtiments et installations	30	280	4	1	8	2		16SUBOPUB2	
204	1	8	3	Organismes publics divers Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	1	8	3		01SUBOPUB3	
204	1	8	3	Organismes publics divers Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	1	8	3		16SUBOPUB3	

204	2			Subventions d'équipement aux Personnes de droit privé									
204	2			Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5	280	4	2	1				01SUBVPRIV
204	2	1		Personnes de Droit Privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	2	1				01SUBPPRI1
204	2	2		Personnes de Droit Privé - Bâtiments et installations	15	280	4	2	2				01SUBPPRI2
204	2	2		Personnes de Droit Privé - Bâtiments et installations	30	280	4	2	2				16SUBPPRI2
204	2	3		Personnes de Droit Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	2	3				01SUBPPRI3
204	2	3		Personnes de Droit Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	2	3				16SUBPPRI3
204	3			Subventions aux Etablissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement									
204	3			Subventions versées aux Etablissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement	15	280	4	3	2				01SUBVEPLE
204	3	1		Subv d'équipement versées aux établissements scolaires - Biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	3	1				01SUBSCOL1
204	3	2		Subv d'équipement versées aux établissements scolaires - Bâtiments et installations	15	280	4	3	2				01SUBSCOL2
204	3	2		Subv d'équipement versées aux établissements scolaires - Bâtiments et installations	30	280	4	3	2				16SUBSCOL2
204	3	3		Subv d'équipement versées aux établissements scolaires - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	3	3				01SUBSCOL3
204	3	3		Subv d'équipement versées aux établissements scolaires - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	3	3				16SUBSCOL3
204	4			Subventions d'équipement en nature									
204	4	4	1	Organismes publics									
204	4	1		Remise d'un bien à titre gratuit et sommes apportées par le Département dans le cadre d'une opération pour le compte de tiers lorsque le Département est mandataire.	15	///	///	///					01SUBNATPU
204	4	1	1	Subv d'équipement en nature organismes publics - Biens mobiliers, matériel et études	5	280	4	4	1	1			01SUBOPB1
204	4	1	2	Subv d'équipement en nature organismes public - Bâtiments et installations	15	280	4	4	1	2			01SUBOPB2
204	4	1	2	Subv d'équipement en nature organismes public - Bâtiments et installations	30	280	4	4	1	2			16SUBOPB2
204	4	1	3	Subv d'équipement en nature organismes publics - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	280	4	4	1	3			01SUBOPB3
204	4	1	3	Subv d'équipement en nature organismes publics - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	280	4	4	1	3			16SUBOPB3

COMPTE 205

CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES

Compte d'immobilisation

Compte d'amortissement

205	1	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	280	5
------------	----------	---	------------	----------

Compte	Durée	Amortissement	Catégorie
205		280 5	
		Durée de vie prévue, maxi 50	
205			
205		8	280 5
			01PROGICIE
205		5	280 5
			01LOGICIEL
205		1	280 5
			01FVLOGICI
205	1	8	280 5
			01PROGIC1
205	1	5	280 5
			01LOGICIE1
205	1	1	280 5
			01FVLOGIC1

COMPTE 208

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte d'immobilisation

208

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte d'amortissement

280 8

Entre dans ce compte toute immobilisation incorporelle non assimilable aux familles décrites dans les comptes 203 et 205

Durée d'amortissement : 10 ans

Catégorie : 01AUTINCOR

